

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DE FILLIÈRE  
N° 2023.08**



**Séance du 19 décembre 2023**

**28 DEC. 2023**

ARRIVEE  
5

*A quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages de la mairie déléguée de Thorens-Glières 9 place de la République 74570 FILLERE*

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 10 - Pouvoir : 0**

**OBJET : Règlement budgétaire et financier du CCAS**

**Présents** : Mesdames ALAIS Isabelle, ALESINA Christelle, DURET Jacqueline, FUMEX Anne, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline, REYDET Nadine

Messieurs : GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond, RICHARD Philippe

**Excusés** : Mesdames BRUSSOZ Marie-Claude, CHEVALLIER Maud, DEHAINE Valérie, NICOLAS Agnès, REVEILLON Emeline,  
Messieurs ANSELME Christian, JACOB Claude

**Secrétaire de séance** : Christelle ALESINA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-75 du 12 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour son budget principal et les budgets bois et forêt,

Vu la délibération n° 2023.06 du 6 juillet 2023, par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour son budget.

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité**

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Fillière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de la séance

**Mme Christelle ALESINA**

*Alesina*

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : 28 DEC. 2023  
et de la publication/affichage le : 26 MARS 2024

Le Président



Le Président,  
**Christian ANSELME**

*Christian Anselme*

Préfecture de la Haute-Savoie  
SCCD / Pôle accueil courrier

28 DEC. 2023

ARRIVEE  
5